

 <p>Conseil de quartier Vallée de Fécamp</p>	Assemblée Générale
	<i>MVAC 181 avenue Daumesnil Paris 12</i>
	<i>Le 26 octobre 2023</i>

Présent.e.s

Conseill.er.ère.s :

Anne Hedel
 Armelle Lorier
 Gérard Ludier
 Liliane Burkhalter
 Michel Cerdan
 Rachida el bekal
 Véronique Robert (Visio)
 Colette Bonacorsi (Visio)

Excusé-es :

Nathan Dubois (Pouvoir)
 Chantal Perraudeau (Pouvoir)
 Patricia Pame
 Franck Saluden
 Matthieu TETARD
 Robert Coutet
 Clément Dumouchel

Membre associée :

Guyere Aurélia
 Yann Renaud - Commission Urbanisme

Habitante rue de Wattignies

Patricia Bernazzani

Pôle démocratie locale Mairie du 12^e :

Thaïs Leroux

Cabinet de la Maire du 12^e :

Non représenté

En rouge : votes de l'AG et demandes à la Mairie

Points à l'ordre du jour

1. Éventuelle candidature pour le poste de secrétaire
2. Renouvellement à venir pour moitié des conseiller-es du CQVF
3. Proposition d'un vœu au conseil d'arrondissement concernant le fonctionnement des Conseils de Quartier
4. Propositions de la DEVE pour transférer à une association la gestion du Potager de la rue de Charenton qui deviendrait un Jardin Pédagogique
5. Point sur les travaux de la rue de Charenton et des conséquences sur le quartier
6. Point sur la trésorerie et vote éventuel des budgets
7. Questions diverses

1. Éventuelle candidature pour le poste de secrétaire

Pas de candidat pour devenir secrétaire.

Est soulevé par les conseillers la problématique du rôle du Conseil de quartier et des relations avec la Mairie.

Armelle Lorier se propose pour rédiger le PV.

Cette proposition est validée par les conseillers présents

2. Renouvellement à venir pour moitié des conseillers du CQVF

Restitution par Armelle Lorier sur la réunion du 12 octobre. Tous les membres présents ont répondu au pôle ou l'on fait de vive voix ce jour.

Est évoqué la procédure de candidature, avec les réponses aux questions par Thaïs Leroux.

3. Proposition d'un vœu au conseil d'arrondissement concernant le fonctionnement des Conseils de Quartier

Plusieurs problématiques sont soulevées sur le fonctionnement et le rôle du CQ :

- Problème avec le Budget Participatif : selon les CQ, c'est devenu quelque chose qui ne sert qu'à combler les budgets d'aménagement des équipements de la ville.
- Evocation d'absence d'information et de la concertation et de ses limites sur les aménagements importants de la voirie, notamment ceux prévus pour la place Félix Eboué.
- Complexité des échanges avec la Mairie et les services.

Vote à l'unanimité pour qu'un vœu évoquant les difficultés du Conseil va être déposé lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

4. Propositions de la DEVE pour transférer à une association la gestion du Potager de la rue de Charenton qui deviendrait un Jardin Pédagogique

Restitution par Armelle sur l'actualité du potager de Charenton.

La proposition de la DEVE pour le potager de la rue de Charenton est de ne pas délivrer de permis de végétalisation, avec en lieu et place la création d'un jardin pédagogique avec une convention entre la ville de Paris et une association, toutefois la signature de la Charte Petites Mains Verte par le Conseil de Quartier de la Vallée de Fécamp est envisageable.

Pour rappel, ce potager a été créé par le conseil de quartier de la Vallée de Fécamp en 2016 avec le soutien des élus de la précédente et l'actuelle mandature. Avec des interventions auprès de la DEVE depuis plus d'un an pour l'aboutissement du projet de l'entourage du potager.

Les membres du conseil de quartier indiquent que c'est un pôle important des projets de végétalisation du CQVF, que les ateliers organisés pour les semis, les plantations depuis 2013 l'entretien mobilisent les habitants du quartier de 15, voire une trentaine.

Pour rappel, les permis de végétalisation délivrés par la DEVE couvrent :

- Dix-huit pots de la rue de Wattignies,
- Quatre bacs rue Claude Decaen à l'angle de la rue Raoul
- Trois bacs à l'angle de la rue Claude Decaen et de Wattignies,
- Cinq pieds d'arbre du Boulevard Poniatowski

Problématique du statut du potager et de la convention proposée par la DEVE et quelle association la signerait.

Armelle Lorier indique que l'association Gar'Eden a été pressentie et qu'à ce stade après consultation des membres de la commission végétalisation du CQVF et des membres du bureau, puis des adhérents de Gar'Eden, il apparaît que l'association Gar'Eden qui gère le jardin des Deux Lauriers et qui s'est portée volontaire pour être jardin relais en prolongation de son rôle actif depuis 2013 pour les projets de végétalisation du CQVF, pourrait porter la convention du jardin pédagogique proposée par la DEVE avec des précisions à apporter à celle-ci sur la gestion du potager.

- Il paraît crucial que le potager doive continuer à être géré en toute autonomie par le conseil de quartier avec les habitants, les écoles et la contribution financière du CQ pour les achats de matériel et de plantation.
- Que le jardin pédagogique doit continuer à être ouvert à tous les habitants et pas seulement aux écoles et aux centres de loisirs.
- D'autre part, les jardiniers du jardin des Deux Lauriers se concentrent sur la gestion du jardin qui a été fragilisée depuis 2019 et qui reprend depuis mai 2023 avec la participation aux travaux de réaménagement et de jardinage, l'accueil du public pendant les deux permanences par semaine et ils ne souhaitent pas s'investir pour un autre jardin, hormis le rôle de jardin relais. .

La signature par le conseil de quartier de la charte Petites Mains Vertes est soumise au vote des conseillers. Et elle est votée à l'unanimité

5. Point sur les travaux de la rue de Charenton et des conséquences sur le quartier

Problèmes soulevés :

- Carrefour Dugommier dangereux dans son état actuel
- Arrêts de bus dangereux sur la rue de Charenton car donnent directement sur la piste cyclable = pas de feux + cyclistes qui ne s'arrêtent pas

6. Point sur la trésorerie et vote éventuel des budgets

Les dépenses du **budget de fonctionnement** sont à date de 241,76 €, la bagagerie va effectuer les achats prévus le 6 novembre pour environ 300 €, il est convenu de demander des bons de commande pour des achats chez Truffaut et Leroy Merlin des budgets votés en juin et septembre 2022, reportés en 2023 pour 500 € et 300 €.

Les conseillers souhaiteraient que les fournisseurs pour la végétalisation ne soient pas limités à Truffaut, avec la possibilité d'accéder au catalogue de la Ferme de Sainte Marthe.

Les dépenses du **budget d'investissement** sont à date de 2 953,57 €, dont 548,57 € pour le cinéma itinérant concernant l'achat d'un vidéoprojecteur, et 2 405 € pour l'achat de matériel concernant l'aménagement du potager. Les travaux doivent commencer le 6 novembre, le solde restant pour l'aménagement est de 5 295 €.

Ainsi le budget investissement de 2023 devrait être intégralement dépensé à la fin de l'année.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses l'AG